

Droits parentaux et paies d'été

Vous avez une ou un collègue en congé, SVP transmettez-lui l'information!

Il est important de savoir qu'en juin 2019, les journées de maladies non utilisées seront monnayées, et ce, en vertu de l'Entente nationale 2015-2020.

Commission scolaire	Date du versement
Hauts-Bois-de-l'Outaouais	11 juillet 2019
Pierre-Neveu	4 juillet 2019

Si vous êtes en congé de maternité, de paternité ou parental et que vous recevez des prestations du RQAP, vous pourriez suspendre celles-ci au moment où la commission scolaire vous monnaiera vos journées de maladies et reporter vos prestations à plus tard.

Pourquoi est-ce ainsi?

Parce que cela sera considéré comme un revenu concurrent et vos prestations du RQAP pourraient alors être coupées.

Voici 2 exemples d'impacts possible sur les prestations du [RQAP](#) si :

Exemple 1 : **Vous recevez des prestations de maternité** : Elles sont déductibles à 100 % et la suspension de vos prestations du RQAP sera possiblement l'alternative la plus appropriée en fonction du nombre de journées qui vous sera versée. Veillez me contacter au bureau du SPEHR si vous êtes dans cette situation.

Prestation de maternité brute payable	400 \$
Revenu concurrent brut (paye d'été)	75 \$
Montant déductible de la prestation	75 \$
Prestation payable	400 \$ - 75 \$ = 325 \$
Revenu total pour cette semaine	400 \$

Exemple 2 : **Vous recevez des prestations parentales, de paternité ou d'adoption** :

Situation A

Prestation parentale brute payable	400 \$
Revenu concurrent brut (payes d'été)	75 \$
Exemption de 25 %	100 \$
Montant déductible de la prestation	75 \$ - 100 \$ = 0 \$
Prestation payable	400 \$ - 0 \$ = 400 \$
Revenu total pour cette semaine	475 \$

Situation B

Prestation parentale brute payable	400 \$
Revenu concurrent brut (payes d'été)	350 \$
Exemption de 25 %	100 \$
Montant déductible de la prestation	350 \$ - 100 \$ = 250 \$
Prestation payable	400 \$ - 250 \$ = 150 \$
Revenu total pour cette semaine	500 \$



Vous désirez plus de renseignements, communiquez avec moi!

Guy Croteau
Responsable
Sécurité sociale